

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR Droit et Sciences économique et politique**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence 3 Droit est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 au Semestre 6 :

**Président :** Walter JEAN-BAPTISTE

**Membres :**

Dominique	ANDOLFATTO	Fabrice	HOARAU
Johanna	BERNE	David	JACOTOT
Nathalie	BESOMBES-PETIT	Philipp	JONKE
Malik	BOUGUERFA	Philippe	JUEN
Anne-Laure	CASSARD-VALEMBOIS	Céline	LAURICHESSE
Patrick	CHARLOT	Alexis	MAGES
Pierre-Yves	CONDE	Elise	MALLEIN
Meryll	DALL'ACQUA	Géraldine	MAUGAIN
Isabelle	DEPARDIEU	Sophie	MONNIER
Jean-Michel	DORLET	Stéphanie	PISKORZ
Maxime	DURY	Raphaël	PORTEILLA
Nicolas	GERBAY	Chloé	SANCHEZ
Adrien	GROSJEAN	Valérie	WITTMANN
Jean-François	HAMELIN		

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 26/03/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP  
Jimmy LOPEZ

